



*Communiqué de presse
Paris, le 2 juillet 2009*

Artisanat du Bâtiment / Banque / Partenariat

La Banque Populaire s'engage aux côtés de la CAPEB pour soutenir l'activité des artisans du bâtiment et la démarche ECO artisan[®]

Le Groupe Banque Populaire, la Fédération Nationale des SOCAMA et la CAPEB signent aujourd'hui une convention de partenariat en faveur de l'artisanat du bâtiment. L'objectif du partenariat est triple : permettre le développement de l'activité d'une part, notamment à travers la démarche ECO Artisans[®], répondre aux besoins de financement courants et de trésoreries d'autre part, et enfin faciliter la transmission d'entreprises dans ce secteur.

Un partenariat pour stimuler l'activité dans l'artisanat du bâtiment

Laurent Worbe, Directeur du développement du Groupe Banque Populaire, Gilbert Rebeyrole, Président de la Fédération Nationale des SOCAMA, et Jean Lardin, Président national de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), signent aujourd'hui une convention de partenariat. Les trois parties s'engagent à unir leurs compétences respectives pour mettre en place un ensemble d'actions en faveur des artisans du bâtiment.

Jean Lardin, Président de la CAPEB : « Avec la conjoncture actuelle, l'appui des banques est absolument primordial pour les professionnels. L'engagement de la Banque Populaire auprès des artisans du bâtiment est tout à fait exemplaire à cet égard. Les 356 000 entreprises artisanales doivent pouvoir compter sur les banques pour faire face notamment aux problèmes de trésorerie qui surviennent lorsque les carnets de commandes s'appauvrissent. »

Premier objectif du partenariat : œuvrer au développement de l'activité. La CAPEB et la Banque Populaire s'engagent chacune de leur côté à promouvoir leur partenariat auprès de leur réseau en régions et à favoriser le rapprochement de leurs représentants au niveau local. Les deux parties s'engagent également à communiquer sur la nouvelle offre auprès des principaux intéressés, artisans du bâtiment et particuliers ou entreprises souhaitant réaliser des travaux.

L'offre Banque Populaire / CAPEB : du sur-mesure pour les ECO Artisans et les particuliers

Le développement de l'activité dans l'artisanat du bâtiment passe aujourd'hui par la rénovation énergétique, objectif prioritaire du Grenelle de l'environnement pour le secteur du bâtiment. Cette convention a pour objectif de promouvoir la démarche ECO Artisan[®] mise en place par la CAPEB pour répondre à ces nouveaux enjeux.

« Accompagner les particuliers qui souhaitent faire des travaux d'économies d'énergie, et donner aux artisans les moyens de répondre aux enjeux du Grenelle est l'une des priorités de ce partenariat. Nous tenons aujourd'hui à nous associer à la démarche ECO Artisan[®] qui représente une première pierre dans le grand chantier de la rénovation énergétique du parc immobilier » précise Laurent Worbe.

Par une mission d'information et de sensibilisation auprès de sa clientèle, et par la mise à disposition de solutions de financement dédiées, le Groupe Banque Populaire devrait contribuer au développement de ce nouveau marché de la rénovation énergétique. La banque proposera aux particuliers une offre globale sur la rénovation immobilière à caractère environnemental comprenant l'Éco-Prêt à taux zéro et la gamme PREVair, et le prêt PROVair aux entreprises. La CAPEB s'engage de son côté à sensibiliser ses adhérents à l'importance de faire connaître ces offres à leurs clients.

« La rénovation représente 78 % du chiffre d'affaire dans l'artisanat du bâtiment. Avec le Grenelle de l'environnement, le développement de l'activité passe aujourd'hui nécessairement par la rénovation énergétique, nouveau défi pour les artisans du bâtiment » rappelle Jean Lardin.

Anticiper les besoins de trésorerie des entreprises artisanales en période de crise

Pour anticiper les besoins de trésorerie des artisans du bâtiment, le Groupe Banque Populaire s'engage à proposer un suivi personnalisé de chaque entreprise : rendez-vous annuel, anticipation des besoins financiers et mise en place de lignes de crédit adéquates. Par ailleurs, la Banque Populaire proposera en priorité aux artisans du bâtiment, adhérents de la CAPEB, qui en manifesteront le besoin, le **Prêt SOCAMA sans caution personnelle**, afin de leur permettre de renouveler leurs investissements.

« Ce prêt, destiné au financement des investissements courants et de développement, bénéficie du soutien du Fonds Européen d'Investissement. Par conséquent, aucune caution personnelle n'est demandée. Le patrimoine privé du chef d'entreprise et de son conjoint est ainsi protégé » explique Gilbert Rebeyrole, Président de la Fédération Nationale des SOCAMA.

La transmission d'entreprise : un enjeu de taille pour les artisans du bâtiment

L'artisanat du bâtiment, première entreprise de France, est particulièrement impacté par l'enjeu de la transmission : d'ici 10 ans près de 80 000 chefs d'entreprise cesseront leur activité. Pour aider au mieux les artisans dans la transmission, le Groupe Banque Populaire s'engage à informer, conseiller et accompagner chaque chef d'entreprise dans sa démarche, afin de lui proposer la solution patrimoniale la mieux adaptée à sa situation et à ses projets. Cela se traduira par un bilan de transmission et l'étude de la faisabilité des projets. De même, les Banques Populaires et les SOCAMA mettent à disposition des entrepreneurs une formule inédite, le Prêt SOCAMA transmission reprise avec une caution personnelle limitée à 25 % du crédit.

A propos de la CAPEB

*La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal représentant l'artisanat** du bâtiment (www.capeb.fr) :*

- 356 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment
- 971 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 84 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

- 83 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 61 % du CA du bâtiment,
- 42,6 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 57 % de la VA du bâtiment,
- et 1,37 milliard d'euros d'investissements, soit 40 % des investissements du bâtiment

***Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer jusqu'à 20 salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

-> Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2009 » (format 10x15 = 80 Pages, envoi sur [simple demande](#))

Contacts presse

Hopscotch : Sabine Doligé - Tél : 01 58 65 01 33 - sdolige@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Groupe Banque Populaire : Christophe Gilbert - Tél : 01.40.39.66.00 christophe.gilbert@fbp.banquepopulaire.fr